

DECISION DU PRESIDENT n° 2025-655

Objet : Solidarités - ETE CULTUREL 2025 – CO-FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION LES FRIPOUILLES (ALSH)

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant l'organisation par Arche Agglo de l'été culturel 2025;

Considérant le partenariat avec l'association les Fripouilles (ALSH) à Plats pour 2H00 d'atelier avec l'association INOUIES LEI le mercredi 16/07/2025 dans leurs locaux;

Considérant que l'association les Fripouilles accepte de co-financer cette action à hauteur de 50.00€ ;

DECIDE

Article 1 – D'accepter le co-financement de l'association les Fripouilles dans le cadre de 2H00 d'atelier proposé avec l'association INOUIES LEI le mercredi 16/07/2025 à Plats afin de percevoir un montant de 50.00€ ;

Article 2 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 3 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 20/10/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo